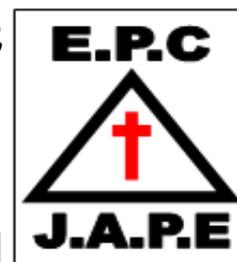




EGLISE PRESBYTERIENNE CAMEROUNAISE
Jeunesse d'Action Protestante et Evangélique
CONSEIL NATIONAL

Tél : (+237) 694 41 54 57 / 698 100 986 / 699 009 044
e-mail: iapebn@yahoo.fr



**EXTRAIT DES
RESOLUTIONS DU
CONSEIL NATIONAL
D'AOUT 2024**

Horeb, le 03 août 2024

Synode Babimbi, Consistoire Kabod Adonai

DES PREALABLES

Par lettre circulaire n° 080/2024/LC/EPC/JAPE/CN du 15 juillet 2024, le Président National, le jeune en Christ **ZOCK Emmanuel**, a convoqué et présidé le samedi, 03 août 2024 à la Paroisse HOREB, du Consistoire Kabod Adonai, Synode Babimbi, les travaux du Conseil National ordinaire à mi-parcours de l'an de grâce 2024, conformément à la planification des activités du 7^e congrès de Songbenguè 2021.

1) Le culte

Le Président National dirige le culte.

- Lecture Biblique : 2 Cor. 3 : 1-5.
- Cantiques : 253 du recueil Bafia et bulu 28 du recueil Bia Ya Kane Zambe
- Prédicateur : JEC ZOCK Emmanuel
- Thème : **« Tu es la lettre du Christ dont le témoignage emmène les hommes à Dieu »**
- Prière finale : Rév. Pasteur Japhet ETOUA BITHA, Aumônier National
- Nombre de participants : 55 fidèles.

2) La vérification du quorum

Le Secrétaire National, le jeune en Christ **ZANG ZANG Charles Achille**, procède à l'appel des membres du Conseil National aux fins d'examen du quorum. Il en ressort les statistiques suivantes :

- a) Nombre de membres attendus : 63
- b) Présents : 56
- c) Absents : 08, les nommés :

- Président Synode Metet : OYONO Alain Hervé (Permissionnaire)
- Conseiller National NSAN NYAMBE : MBAM HOHI S. (Permissionnaire)
- Conseiller National Judée Shalom : ENEMBINE Cécile
- Conseiller National Yokaduma Shalom : MPORO Moïse
- Conseiller National Ambam : EYIMI ANGA André
- Conseiller National Atlantique : BAKEM Désiré (Permissionnaire)
- Conseiller National Sangmelima : ESSONO Charles
- Conseiller National Eséka : non élu.

Le Président National constatant le quorum atteint, déclare ouverts les travaux de la présente session ordinaire du Conseil National de la JAPE.

Outre les membres statutaires du Conseil National sus – énumérés, nous enregistrons les membres des comités permanents, des Divisions Nationales, des Commissions et trois invités.

3) Les travaux

Nous avons reçu tour à tour :

- Les communications du Président National et de certains présidents des Synodes JAPE (Babimbi, Bassa Cameroun, Centre, Est, Municam, Sud et Soleil d'Orient).
- Les rapports des comités permanents, de la CTO/FESTINAC 2024 et de certaines divisions nationales (Communication et RP, Promotion et Insertion Socio-professionnelle des Jeunes).

4) L'Evaluation

Aperçu général du groupe : Rendu au terme de la première moitié de l'année courante, il ressort que la JAPE en elle-même se porte globalement bien. Le climat au sein du Bureau National est plutôt serein, le Conseil National tient ses travaux sans ambages, le FESTINAC 2024 a été organisé avec faste et solennité, une certaine stabilité relative observée dans nos huit (08) Synodes. Tous les consistoires ont régulièrement tenu leurs SERES et les conférences générales sont en train de se dérouler sans incident majeur jusqu'ici. Nous avons juste connu deux difficultés majeures : la non-tenu du SENARES 2024 en raison de la crise au sommet de l'Eglise, laquelle instabilité a également empêché l'évolution du projet de construction de la Maison de la JAPE à Djoungolo. Aussi, convient-il de noter, pour le déplorer, la rupture de stock du pagne de la JAPE et le taux d'endettement élevé des organes au Conseil National.
Que la Gloire revienne au Seigneur !

DES RESOLUTIONS

1) Comité Correspondances

R01/02/24 : De la plainte du Synode Babimbi relativement à l'annulation du SENARES 2024 (Communication du Président du Synode Babimbi).

Avis du comité : Plainte fondée et le Président National par la voix du comité présente toutes ses excuses au Synode Babimbi. **Le Conseil National l'adopte.**

R02/02/24 : De la revendication du Synode Babimbi au sujet de l'organisation du prochain SENARES 2025.

Avis du comité : La programmation des activités est faite sur 5 ans par le Congrès National JAPE et entérinée par l'AG. Le Conseil National n'a pas qualité de modifier ce calendrier. Toutefois, le Bureau National pourrait saisir l'Assemblée Générale pour un retour du SENARES au Synode Babimbi au vu des préparatifs déjà engagés au sein de ce synode. En attendant, le Conseil National s'en tient à la planification quinquennale. **Le Conseil National l'adopte.**

R03/02/24 : De la communication du Président National relative à la rupture du stock du pagne de la JAPE.

Avis du comité : Que le Bureau national attire l'attention du contractant afin que les dispositions soient prises pour éviter des ruptures de stock de pagne dans l'avenir. **Le Conseil National l'adopte.**

R04/02/24 : De la Communication du Président National sur les organes et individus financièrement redevables au Conseil National.

Avis du comité : Que les recommandations y relatives formulées lors des Conseils Nationaux antérieurs soient appliquées et que le Bureau National s'imprègne de la situation pendant ses visites dans les Synodes. **Le Conseil National l'adopte.**

R05/02/24 : De la Communication du Président National au sujet des incidents malheureux survenus à la clôture du Festinac 2024.

Avis du comité : Référé au Bureau National pour étude. **Le Conseil National l'adopte.**

R06/02/24 : De la Communication du Président National relativement au décès de la Présidente Nationale NSOM Martine Claude.

Avis du comité : Que les membres du Conseil National s'exécutent comme le prévoit la réglementation en la matière. **Le Conseil National l'adopte.**

A titre de rappel, contributions financières des membres du conseil national en cas de décès d'un ancien membre du bureau national (Action 080/01/2023, minutes du Conseil National Exercice 2023, Page 220)

- Bureau National : 10.000 FCFA/Membres
- Présidents des Synodes : 5.000 FCFA/PS
- Conseillers Nationaux : 3.000 FCFA/CN
- Membres des Comités Permanents, Divisions et Commissions Nationales : 2000 FCFA/Membres

NB : Que le Bureau National se charge de l'organisation matériel desdites obsèques.

R07/02/24 : De la Communication du Président National sur le cas de maladie grave du Président du Comité finances, le jeune DOUNAH MVETOU Fabrice.

Avis du comité : Etant membre du Conseil National, qu'une main levée volontaire soit faite pour soutenir financièrement notre frère et qu'une prière soit élevée par l'aumônier national pour tous les cas de maladie. **Le Conseil National l'adopte.**

R08/02/24 : De la communication du Président National sur les questions de discipline, notamment le non-respect du modèle de couture du pagne de la JAPE prescrit par le Règlement Intérieur.

Avis du comité : Qu'à tous les niveaux de la JAPE, les contrevenants soient expulsés des lieux des assises pendant que celles-ci se tiennent et qu'ils n'y soient réadmis que lorsqu'ils se seront présentés en tenue conforme. **Le Conseil National l'adopte.**

R09/02/24 : De la lettre du Jeune en Christ BITANG Georges Elvis, CN du Consistoire JAPE le Paraclet, relative à l'abandon de poste.

Avis du comité ; Le Conseil National prend acte. Toutefois, que toute la loi soit appliquée à l'égard dudit jeune en ce qui concerne son incapacité à briguer un autre poste au sein de ce mouvement. Quant au remplacement, cette information devra être enregistrée dans les minutes du consistoire, adoptée avant toute publication et prise en compte par le Conseil National. **Le Conseil National l'adopte.**

2) Comité Formation

R10/02/24 : De l'organisation du Séminaire National de Formation des Formateurs, édition 2024 au Synode Municam.

- Date et lieu : 06 et 07 décembre 2024 au Synode Municam, le nom de la Paroisse sera communiqué ultérieurement.
- Des enseignements JAPE: ceux prévus pour le SENARES 2024.
- Participation : un (01) jeune par Consistoire et les volontaires.
- Date limite des inscriptions : 15 novembre 2024.
- Budget de l'activité : 850.000 FCFA. **Le Conseil National l'adopte.**

R11/02/24 : De l'organisation du SENARES 2025.

- Date et lieu : du 19 au 23 février 2025 à la Paroisse MFOULADJA les 07 Eglises, dans le Consistoire NKOUMADJAP, Synode Centre (sous réserve d'une nouvelle orientation de l'AG/EPC).
- Des enseignements JAPE: conformes à la programmation du 7^e Congrès.
- Budget : 1.560.000 FCFA équilibré en recettes et en dépenses. **Le Conseil National l'adopte.**

3) Comité Projets

R12/02/24 : De la Maison de la JAPE

- Que les diligences pour le morcellement de la parcelle octroyée à la JAPE par l'EPC sur son TF de Djoungolo se poursuivent par le Bureau National, la date butoir pour l'obtention du titre foncier de la JAPE étant fixée au mois de février 2025.
- Réalisation des études (topographiques, géotechniques, calculs de structures, financières...) programmée en Mars 2025 par les Cabinets d'études des sols agréés.
- Que le Bureau National organise la cérémonie de relance effective des travaux de construction de la Maison de la JAPE au mois d'avril 2025. **Le Conseil National l'adopte.**

R13/02/24 : Du pagne de la JAPE

- Lancement phase 3 de la vente et disponibilité des pagnes JAPE par le prestataire en octobre 2024, soit un stock de 1000 pagnes. Le comité projet s'assurera de la disponibilité du pagne avant le début de la tournée du Bureau National dans les synodes (novembre 2024). **Le Conseil National l'adopte.**

R14/02/24 : Que la Comité National des Projets organise, sous la coordination du Bureau National, une session de formation des responsables en charge des projets des consistoires sur le le montage des projets agricoles devant être financés par une institution financière partenaire. La sélection des meilleurs projets se fera au SENARES 2025. **Le Conseil National l'adopte.**

R15/02/24 : Que le Synode METET s'acquitte de la taxe liée à la production des gadgets au FESTINAC 2024, soit la somme de 10.000 FCFA. **Le Conseil National l'adopte.**

4) Comité Evangélisation

R16/02/24 : Qu'un exposé sur un thème évangélique soit développé au SENARES 2025. **Le Conseil National l'adopte.**

R17/02/24 : Que le rallye évangélique et les sorties évangéliques soient effectués à toutes les activités de la JAPE au niveau national. **Le Conseil National l'adopte.**

R18/02/24 : Qu'une brochure d'évangélisation JAPE soit confectionnée avant décembre 2024 et soumise à l'appréciation du Conseil National pour adoption. **Le Conseil National l'adopte.**

R19/02/24 : Que les différents FORA à tous les niveaux de la JAPE soient davantage animés par des partages évangéliques. **Le Conseil National l'adopte.**

R20/02/24 : Que la collaboration entre le Comité National d'Evangélisation et les comités en charges de l'évangélisation dans les Synodes et des Consistoires pour une action évangélique concertée et harmonisée se poursuive, de même avec le Comité National de Formation et la Division Nationale de la Communication et des Relations Publiques. **Le Conseil National l'adopte.**

R21/02/24 : Qu'une chaine YouTube et une page Facebook officielle JAPE soient créées. **Le Conseil National l'adopte.**

5) Comité Stratégie

R22/02/24 : Que la JAPE se dote de différentes structures économiques pour faire face aux charges qui sont les nôtres et prétendre bénéficier de l'aide que pourrait nous accorder les gestionnaires de crédit autant du secteur public que du secteur privé. A cet effet, que le Président National mette sur pied un comité ad hoc composé de jeunes ayant une

connaissance sur la question et disponible pour cette tâche. Ce groupe va travailler en étroite collaboration avec le Bureau National afin que ce dossier soit clos d'ici le mois de décembre 2024 et que compte soit rendu des travaux de ladite commission soit donné au Conseil National de janvier 2025. **Le Conseil National l'adopte.**

R23/02/24 : Des Préparatifs du Congrès National 2026 et la sécurisation des fonds de la JAPE : Qu'un compte bancaire avec au moins deux signataires soit ouvert afin d'y loger tous les fonds destinés au congrès national JAPE et même à la maison JAPE. **Le Conseil National l'adopte.**

R24/02/24 : Des archives de la JAPE :

- **D'une part :** Qu'une banque de données numérique nationale logée dans le site web de la JAPE en création soit élaborée. Les organes inférieurs pourront également y loger leurs informations qui seront consultées par tous. La charge de cette activité sera supportée par le budget national.
- **D'autre part :** Que les documents usés dans les bureaux des organes mères à partir de la paroisse jusqu'au synode soient conservés et que cette documentation fasse l'objet d'un contrôle lors des passations de service entre bureaux sortant et entrant desdits organes et lors des visites des organes supérieurs à ceux inférieurs. **Le Conseil National l'adopte.**

6) Commission Technique d'Organisation du FESTINAC 2024

R25/02/24 :

- **Date et lieu du FESTINAC 2025 :** 29 mai – 1^{er} juin 2025 au Synode Soleil d'Orient. La paroisse sera déterminée à l'issue d'une concertation entre le Synode Soleil d'Orient le Synode JAPE Soleil d'Orient.
- **Thème du FESTINAC 2025 :** « Jeunesse, tribalisme et instrumentalisation politique » Nombres 14 :4.
- Ballet moderne : à déterminer.
- Classique : sur le thème du FESTINAC 2025 : « Jeunesse, tribalisme et instrumentalisation politique » Nombres 14 :4.
- Danse patrimoniale : Rythme l'Adouyayé.
- Sketch : sur le thème annuel du comité Civisme et Régulation 2025 : « Responsabilité du jeune de la JAPE pour la restauration de l'EPC » Réf : 1 Tim 4 : 12.
- L'Ambassi Bey : sur le thème annuel du comité Saint Sacrifice à Dieu 2025 : « La fidélité et l'amour dans le sacrifice à Dieu » Réf. : 2 Tim 2 :15.
- Le Hip Hop : sur le thème annuel du comité Evangélisation 2025 : « Les Réseaux sociaux, une opportunité de communication pour l'évangélisation » Réf. : 2 Cor. : 4 : 20. **Le Conseil National l'adopte.**

R26/02/24 : Que la provision financière réservée à l'organisation du FESTINAC soit entièrement reversée à la CTO, après devis dûment présenté et au moins 02 mois avant le FESTINAC afin de permettre de pallier certaines surprises. **Le Conseil National l'adopte.**

R27/02/24 : Que le Conseil précise les obligations du synode hôte du FESTINAC d'une part et celles de la CTON d'autre part afin de faciliter la collaboration et d'éviter d'éventuels conflits. **Le Conseil National l'adopte.**

R28/02/24 : Que les Présidents de Synodes soient d'office membres de la CTO avec facilité d'ajouter les jeunes qu'ils jugent aptes et efficaces. **Le Conseil National l'adopte.**

R29/02/24 : Que l'adresse mail et le site web de la JAPE Nationale soient actualisés afin de faciliter l'interaction entre les partenaires et la JAPE. **Le Conseil National l'adopte.**

R30/02/24 : Que les contributions des consistoires au FESTINAC (10.000) soient automatiquement intégrées dans leurs taxes au Conseil National afin de faciliter le recouvrement. **Le Conseil National l'adopte.**

R31/02/24 : Pour un meilleur accompagnement technique du MINJEC, que le FESTINAC se tienne désormais après le 20 Mai. Pour l'année prochaine la date du 29 mai au 1^{er} Juin 2025 est arrêtée. **Le Conseil National l'adopte.**

R32/02/24 : Que les Miss et Mister du FESTINAC bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement clairement définis dans le cahier de charge de la CTO/FESTINAC au cours de leur mandat, afin que leurs activités soient coordonnées et orientées par le Bureau National. **Le Conseil National l'adopte.**

R33/02/24 : Qu'un contrôle de gestion soit effectué par les commissaires aux comptes nationaux auprès de la CTO/FESTINAC 2024. **Le Conseil National l'adopte.**

7) Division Nationale de la Communication et des Relations Publiques

R34/02/24 : Qu'un documentaire permettant aux générations actuelles et futures de maîtriser le chemin parcouru par la JAPE soit réalisé. **Le Conseil National l'adopte.**

R35/02/24 : Qu'un manuel de procédure définissant les rôles des différents acteurs impliqués dans l'organisation des activités au niveau national (SENARES, FESTINAC, SENAFOF...) soit élaboré et adopté au Conseil National de Janvier 2025. **Le Conseil National l'adopte.**

8) Division Nationale de Promotion et d'Insertion Socio-professionnelle des Jeunes

R36/02/24 : Qu'une Foire-Entrepreneuriat Jeunes dans le domaine de la Promotion et de l'Insertion Socio-professionnelle soit organisée au mois de février 2025 lors de la célébration de la fête de la jeunesse. **Le Conseil National l'adopte.**

R37/02/24 : Que le dossier de demande d'agrément pour la création d'un centre de formation et d'insertion professionnelle JAPE NATIONALE soit finalisé. **Le Conseil National l'adopte.**

R38/02/24 : Qu'il soit désigné dans chaque Synode les points focaux chargés de recenser et de regrouper les jeunes selon leurs profils. **Le Conseil National l'adopte.**

R39/02/24 : Qu'il soit créé dans chaque Synode un cadre d'orientation académique et professionnel. **Le Conseil National l'adopte.**

R40/02/24 : Que le Conseil National marque son avis favorable au dossier du jeune en Christ Xavier MPEGNA, Promoteur du Centre de Formation Professionnel MY PROJECT, relatif à une demande d'accord de partenariat entre la JAPE et son Institution et que le Président National Co-Signe ledit accord de partenariat. **Le Conseil National l'adopte.**

R41/02/24 : Que le Conseil National autorise la signature de la convention de partenariat entre la JAPE et la structure AFRICA HORIZON spécialisée dans la formation, l'encadrement et l'accompagnement des jeunes aux travers du Projet « UN JEUNE, UN METIER, UN EMPLOI ». **Le Conseil National l'adopte.**

9) FINANCES

R42/02/24 : Que les Responsables Nationaux en charge des Finances et le Comité National de Finances aillent peaufiner leurs différents rapports et qu'ils les présentent au prochain Conseil National. **Le Conseil National l'adopte.**

DES PROCHAINES RENCONTRES

10) Des prochaines rencontres

R43/02/24 : Assises ordinaires des Synodes.

N°	Synode JAPE	Date	Consistoire	Paroisse
1	Babimbi	20-24 nov. 2024	Adna	Japoma
2	Bassa Cameroun	13-17 nov. 2024	La Maritime	Espérance
3	Centre	20-24 nov. 2024	Yaoundé	Messa II
4	Est- Cameroun	27/11-1 ^{er} /12 2024	Yokadouma Sh.	A déterminer
5	Metet	13-17 nov. 2024	Nouvelle Jér.	Nkongmekak
6	Municam	20-24 nov. 2024	Ambam	Ambam Pergam
7	Soleil d'Orient	20-24 nov. 2024	Momjepom	Yokadouma GJM
8	Sud	21-24 nov. 2024	Atlantique	NZAMEYO MBA

R44/02/24 : Rencontres Nationales.

N°	Rencontre	Date	Synode/Consistoire	Paroisse
ANNEE 2024				
1	Séminaire National de Formation des Formateurs	06-07 déc. 2024	Synode Municam	à déterminer
ANNEE 2025				
2	SENARES	19-23 février 2025	Synode Centre, Consistoire Nkoumadjap	Mfouladja les 07 Eglises
3	FESTINAC	29 mai – 1 ^{er} juin 2025	Synode Soleil d'Orient	à déterminer
4	1 ^{er} Conseil National 2025	03-04 Janvier 2025	Synode Centre	A déterminer

Nous chantons le cantique bulu N°278 du recueil BIA YA KANE ZAMBE et le Rév. Pasteur Japhet ETOUA BITHA, Aumônier National bénit l'assistance.

LE SECRETAIRE NATIONAL



ZANG ZANG Charles Achille

LE PRESIDENT NATIONAL,




ZOCK Emmanuel